Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

DISPONIBILITE FONCTION PUBLIQUE POUR CREATION ENTREPRISE

Par Baobhan

Bonjour,
Je suis fonctionnaire hospitalier en disponibilité pour création d'entreprise.
J'ai envoyé mon justificatif d'immatriculation d'entreprise comme demandé pour faire valoir mon droit d'avancement à echelon et ancienneté. Ma direction demande des relevés de chiffre d'affaire pour l'an dernier car selon eux mon avancement d echelon/ancienneté ne peut être maintenu que si mon grade actuel/responsabilité sont équivalents à mon métier d'aide soignant.
Je ne suis pas du tout dans le même domaine que le soin actuellement, mon entreprise est du domaine de l'esthétique.
J avais lu que mon avancement d echelon n'était pas soumis à conditions lors d'une création d'entreprise ... quelqu'un aurait il la gentillesse de m'aiguiller?